



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 16753

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les condamnations pour violences volontaires avec arme à agent dépositaire de la force publique. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de condamnations pour violence volontaire avec arme envers un agent dépositaire de la force publique qui ont été prononcées entre 2003 et 2007.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les condamnations pour violence à agent dépositaire de la force publique sont comprises dans les violences à personnes dépositaires de l'autorité publique, sans qu'il soit possible de distinguer la qualité de la victime. Aux termes des dispositions du code pénal, les violences volontaires sur dépositaires de l'autorité publique avec arme représentent une aggravation de la peine de violences volontaires comme étant commises avec deux circonstances aggravantes : l'arme et la qualité de la victime. Le nombre de condamnations est une donnée issue de l'exploitation du casier judiciaire national. Or, les violences volontaires commises avec deux circonstances aggravantes sont enregistrées comme telles sans qu'il soit possible d'isoler précisément les circonstances aggravantes visées. Entre 2003 et 2006, le nombre de condamnations pour violences aggravées par deux circonstances aggravantes est passé de 6 591 à 8 352 (les données 2006 sont provisoires). Les données 2007 ne seront disponibles qu'à compter du mois de septembre 2008. Le tableau suivant récapitule le nombre de condamnations intervenues les quatre dernières années.

ANNÉE	INFRACTIONS AYANT DONNÉ lieu à condamnation
2003	6 591
2004	7 164
2005	7 718
2006	8 352

Selon les années, 74 à 76 % des condamnations concernent des violences aggravées par deux circonstances suivies d'incapacité totale de travail n'excédant pas huit jours.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16753

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 février 2008, page 1109

Réponse publiée le : 10 juin 2008, page 4917